



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023

Délibération N° 2023-46

L'an deux mille vingt-trois, le 23 novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'AUZIELLE (Haute-Garonne), légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle SEGAFREDO, Maire de la commune.

Date de la convocation : 18 novembre 2023

11 conseillers sont présents, sur les 19 en exercice et 05 sont représentés par procuration.

Présents : Mireille ARNOULT, Johana ATTAÏECH (arrivée à 20h45), Etienne BREMAND, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Pascale FLAGEL, Bruno PASTUREL, Frédéric RESTES, Cristel RINCENT, Michèle SEGAFREDO, Jean TERRAL.

Absents représentés : Marie-Claude BLAD (pouvoir Mme SEGAFREDO), Chantal RESTES (pouvoir M.RESTES), Julie SORLI (pouvoir M.BREMAND), Karine BOUILLOUD (pouvoir M.TERRAL), Sylvie LEONELLI (pouvoir Mme ARNOULT).

Absents ou excusés : Frédéric DOLE, Jean-Marie FREU, Mathieu JEAN.

Secrétaire de séance : Frédéric RESTES.

OBJET DE LA DELIBERATION : **Rectification décision modificative n°1**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une décision modificative a été validée lors du Conseil municipal du 19 octobre dernier, par la délibération n°2023-41.

Dans la partie investissement, une erreur matérielle a eu lieu au niveau du compte 2031 et à ce titre doit être rectifiée, le montant mentionné dépassant les crédits disponibles.

De plus un problème électrique important à l'école maternelle, nécessite d'abonder le compte 21312, pour pouvoir réaliser les travaux, le plus rapidement possible. Cela est fait à partir des comptes 2031 et 2051, pour lesquels des crédits sont disponibles.

Le compte 2031 avait été prévu au budget initial voté le 04 avril dernier, pour payer les Frais d'étude du Projet de l'école (maîtrise d'œuvre, missions de contrôle technique et SPS). Les travaux ayant été lancés, ce compte n'est plus à utiliser. Ces frais s'imputent désormais au compte 2313 Constructions.

Le compte 2051, quant à lui, avait été prévu au budget initial voté le 04 avril dernier, pour l'achat du logiciel BL Enfance, pour lequel la Trésorerie nous a demandé de le passer au compte 6512 Droits d'utilisation Informatique en nuage.

Dans la partie fonctionnement, le transfert entre le chapitre 012 (charges de personnels) et le chapitre 011 (charges générales) a été augmenté, le réalisé de ceux-ci étant respectivement au 17 novembre, à 84,7% et 96,5% du budget initial voté le 04 avril dernier.

Régularisation amortissement - erreur d'imputation des amortissements aux comptes 281571 et 28158 au lieu du compte 21561 pour lequel le bien a été pris en charge initialement - tracteur acheté en 2019 pour un montant de 33 600€.

MAIRIE D'AUZIELLE

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID : 031-213100365-20231123-2023_46-DE



Mme le Maire soumet au vote du Conseil Municipal la rectification de la Décision Modificative (DM n°1) qui amende certaines lignes du BP2023, sans modifier l'équilibre global du budget voté le 4 avril dernier. Celle-ci annule et remplace la DM n°1 validée par la délibération n°2023-41.

		Chapitre	Article	Désignation	Montants BP	DM	Montant BP + DM
F O N C T I O N N E M E N T	d é p e n s e s	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	60612	Electricité	85 000	57 000	128 784
		012 CHARGES DE PERSONNEL	x	x	800 000	- 55 000	762 000
		66 CHARGES FINANCIERES	66111	Intérêts réglés à échéance	23 515	-2 000	21 515
		042 Opération d'ordre de transfert entre section	6811	Dotations aux amortissement	17 000	13 440	26 656
	r e c e t t e s	042 Opération d'ordre de transfert entre section	7811	Reprise amortissement	0	13 440	13 440
I N V E S T I S E M E N T	d é p e n s e s	Chapitre	Article	Désignation	Montants BP	DM	Montant BP + DM
		20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2031	Frais d'études	250 558,33	- 40 000	210 558
			2051	Concessions et droits similaires	17 538,00	-11800	5 738
		21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21312	Bâtiments scolaires	15 121,00	15 000	30 121
			2152	Installations de voirie	14 180,57	24 150	38 331
			2158	Autres installations et matériels techniques	4 099	2 430	6 529
			2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 280	1 250	3 530
			2188	Autres immobilisations corporelles	6 000	7 170	13 170
		26 PARTICIPATIONS	261	Titres de participation	0	1 800	1 800
		040 Opération d'ordre de transfert entre section	28158	Autres installations et matériels techniques	0	6 720	6 720
			281571	Matériel roulant de voirie	0	6 720	6 720
	r e c e t t e s	040 Opération d'ordre de transfert entre section	28561	Matériel roulant de d'incendie et de défense civile	17 000	13 440	26 656

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.

MAIRIE D'AUZIELLE

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID : 031-213100365-20231123-2023_46-DE



Ecriture d'ordre

A la suite de la DM qui fait passer du chapitre 20 au chapitre 23 le budget pour la MOE et les études de la nouvelle Ecole, il faut réaliser le mouvement comptable correspondant, qui est une opération d'ordre (reclassification sans effet de trésorerie).

Mme le Maire soumet au vote du Conseil Municipal l'écriture d'ordre mentionnée ci-dessous :

Ecriture d'ordre au Chapitre 041

Compte 2031	-207,917.94	Titre à émettre
Compte 2033	-906.58	Titre à émettre
Compte 2313	208,824.52	Mandat à émettre

Vote pour : Mireille ARNOULT, Johana ATTAÏECH, Etienne BREMAND, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Pascale FLAGEL, Bruno PASTUREL, Frédéric RESTES, Cristel RINCENT, Michèle SEGAFREDO, Jean TERRAL, Marie-Claude BLAD (pouvoir Mme SEGAFREDO), Chantal RESTES (pouvoir M.RESTES), Julie SORLI (pouvoir M.BREMAND), Karine BOUILLOUD (pouvoir M.TERRAL), Sylvie LEONELLI (pouvoir Mme ARNOULT).

Vote contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** la rectification de la décision modificative n°1 ainsi que l'écriture d'ordre ;
- **D'ANNULER** la délibération n°2023-41
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à effectuer toute démarche et à signer toute pièce afférente à ce dossier.

FAIT et DELIBERE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Michèle SEGAFREDO

Le secrétaire de séance,
Frédéric RESTES



Le présent document a été :

Publié sur le site internet le : **01 DEC. 2023**

Notifié le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Application de la loi 82-623 du 22/07/1982

Modifiant et complétant la loi 82-813 du 02/03/1982

Cet acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télécours (<http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification.

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.